

## **ARRÊTÉ n°2026-138-SG-AR**

### **Désignation de membres à voix consultative pour la commission d'appel d'offres relative à la prestation d'assurances des risques statutaires des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique**

#### **LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-5 II ;

**VU** la délibération n°2026-038 du 30 juin 2026 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

**Considérant** que la consultation en objet s'inscrit sous la forme d'un appel d'offres ;

**Considérant** que la Présidente de la commission d'appel d'offres est compétente pour désigner les personnalités pouvant siéger avec voix consultative au sein de cette commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché ;

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

Est désigné pour siéger avec voix consultative au sein de la commission d'appel d'offres du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique relative la prestation d'assurances des risques statutaires des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, le 11 septembre 2026 :

- Monsieur Jérémie DUVAL, Président du Groupe Clémie, chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du marché de prestation d'assurances des risque statutaires.

À Nantes, le 7 septembre 2026



La Présidente,  
Karine PAVIZA

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) pour une durée minimale de deux mois.